



Saint Loup - Lamairé, le 18 Septembre 2013

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE du Thouet
Le 10/09/2013 au SMVT, à Saint Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

René CHARRON, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jean Pierre ANTOINE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »
Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais
Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes
Dominique PAQUEREAU, Conseil Général des Deux-Sèvres
Jean Paul SOUTIF, FDPMA 49
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée
Jean Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Pierre POUGET, DREAL Poitou-Charentes
Eric BACHELIER, ONEMA Centre Poitou-Charentes
Flavie THOMAS, Coordinatrice du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Pierre GOHARD, animateur SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Technicien SAGE Thouet
Ninon LERAY, Adjointe administrative SAGE Thouet

Personnes excusées :

Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Bocage
Edouard RENAUD, SIVEER

Personnes absentes :

Alain LAURIOU, Conseil Général 49

Monsieur CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il précise les principaux objectifs de cette séance à savoir, la présentation d'un projet de cahier des charges de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet » et la proposition d'un calendrier 2013/2014. La parole est ensuite donnée à Pierre Gohard, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour et débiter la présentation.

Ordre du jour :

1. **Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »**
2. **Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides**
3. **Dossiers portés à connaissance de la CLE**
4. **Proposition de calendrier 2013/2014**
5. **Questions diverses**

1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »

Le manque de données brutes liées à l'agriculture sur le bassin versant est un des constats émis par les membres des commissions thématiques et de la CLE. Pierre GOHARD explique que ce volet incontournable de l'état initial ne pourra pas être traité en régie essentiellement pour des raisons de délais. René CHARRON propose donc de faire appel à un prestataire pour réaliser cette étude, dont les objectifs sont les suivants :

- Caractériser les pratiques et les systèmes de production ainsi que leur évolution,
- Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles tout en analysant l'origine des pressions.

Une étude similaire a déjà été menée sur le SAGE Clain et la cellule d'animation du SAGE Thouet s'est donc rapprochée du Conseil général de la Vienne pour rédiger un projet de cahier des charges. Les grandes lignes de ce document et les modalités de l'étude sont donc présentées aux membres du bureau.

Jean Paul SOUTIF signale que la prise en compte de l'élevage porcin n'apparaît pas dans la présentation de la phase 1 : système de production et pratiques agricoles. René CHARRON répond que cette présentation synthétise le projet de cahier des charges. Les principales cultures par sous bassin et les densités de cheptel bovins, caprins, porcins, ovins et des volailles sont bien des éléments qui doivent être définies dans le cadre de l'étude.

Louis PERRIN établit la même remarque à propos des piscicultures. Il insiste sur la nécessité d'aborder les plans d'eau dans l'état initial. René CHARRON répond que l'impact des plans d'eau sera abordé dans le diagnostic du SAGE, une fois que l'état initial sera finalisé. Ce sujet sera d'ailleurs abordé plus tard dans la réunion. Pierre GOHARD rappelle les objectifs de l'étude cités ci-dessus. Concrètement, il s'agit d'identifier et de hiérarchiser les zones à risque du territoire en termes de transfert de polluant (nitrates/produits phytosanitaires) vers les eaux superficielles et souterraines. Le recensement des piscicultures et l'inventaire des plans d'eau sont donc des thématiques qui ne concernent pas directement cette étude. Elles seront traitées en régie par la cellule d'animation.

Florence BARRE constate que l'étude aborde uniquement l'aspect qualitatif de la ressource en eau. Elle indique que les prélèvements d'origine agricole devront obligatoirement figurer dans l'état initial. Pierre GOHARD répond qu'une synthèse des prélèvements agricoles, industriels et d'eau potable entre 2008 et 2012 a été présentée lors des commissions thématiques. La cellule d'animation

dispose donc de plusieurs bases de données pour l'aspect quantitatif. A l'heure actuelle, le manque de données concernait les sources de pollution ponctuelle et diffuse; d'où la nécessité de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ».

René CHARRON interroge les membres du bureau sur la composition du comité de suivi. Frédéric NADAL rappelle que le bureau de CLE est l'organe privilégié pour suivre les études du SAGE. Il souligne néanmoins l'importance d'élargir ce comité de suivi aux membres de la CLE qui souhaite l'intégrer. Pierre GOHARD indique qu'il consultera les membres de la CLE sur ce sujet lors de l'envoi du compte rendu de la présente réunion. Une proposition a été faite d'intégrer dans ce comité de pilotage des « experts » non membres de la CLE. René CHARRON rappelle que les comités de suivi doivent, au même titre que la CLE, être représentatifs de l'ensemble des usages et des 3 départements.

Pierre GOHARD informe que le projet de cahier des charges se base sur un délai de réalisation de 4 mois. Près de 4 réunions de suivi sont à programmer avec le prestataire. Pierre POUGET signale qu'une réunion de présentation intermédiaire avec les membres de la CLE ne semble pas superflue. Il convient d'informer les membres de la CLE sur la méthodologie utilisée afin d'éviter les éventuels blocages lors de la restitution finale de l'étude. Cette réunion ne s'adresserait pas forcément aux membres de la CLE mais plutôt aux membres de la commission « qualité ». Les membres du bureau souhaitent que cette réunion de présentation soit rajoutée dans le cahier des charges.

René CHARRON consulte les membres du bureau sur l'adoption de ce cahier des charges. Le lancement de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet » est validé par les membres du bureau.

2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides

Deux dispositions du SDAGE sont citées afin de rappeler les responsabilités de la CLE lorsqu'un inventaire des zones humides est en cours de réalisation sur le périmètre du SAGE.

Pierre GOHARD indique que plusieurs collectivités procèdent actuellement à cet inventaire dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme. L'absence d'une méthodologie d'inventaire des zones humides rend très difficile le suivi et la validation de ces inventaires dans le cadre du SAGE. Il souligne l'urgence d'élaborer une méthodologie propre au SAGE Thouet afin d'accompagner les collectivités dans la réalisation de cet inventaire (rappel du contexte réglementaire, intérêts des zones humides, constitution d'un groupe d'acteurs locaux,...) et d'homogénéiser cette démarche à l'échelle des 193 communes présentes dans le périmètre du SAGE.

Frédéric NADAL confirme l'intérêt de faire valider une méthodologie d'inventaire de ZH par la CLE pour permettre d'homogénéiser cette démarche à l'échelle du SAGE et pour permettre à la CLE de valider les inventaires communaux qui s'appuieront sur cette méthodologie. En effet, dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme en Deux-Sèvres, il est demandé aux communes de réaliser un inventaire de zones humides qui soit validé par la CLE du SAGE.

Florence BARRE rappelle que les inventaires des zones humides sont financés en partie par l'Agence de l'eau. En l'absence de méthodologie d'inventaire validée par la CLE, l'AELB oriente les collectivités vers une méthodologie élaborée par le Forum des Marais Atlantiques. Cependant, si la CLE du SAGE Thouet valide sa propre méthodologie, le respect de cette dernière sera un critère d'attribution de l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Une méthodologie d'inventaire des zones humides a été validée par la CLE du SAGE de la Sèvre Niortaise et du marais Poitevin. Elle est actuellement utilisée sur les communes du Pays de Gâtine, concernées par 4 SAGES. Afin de se baser sur une méthodologie commune « inter-SAGE », le président de la CLE du SAGE Thouet a pris contact avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) pour utiliser la même trame sur le Thouet.

Pierre GOHARD informe qu'un projet de méthodologie d'inventaire de zones humides sera envoyé aux membres de la CLE en octobre/novembre 2013 pour prendre en compte leurs remarques et leurs modifications. Suite à ces retours, la validation de cette méthodologie sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

3. Dossiers portés à connaissance de la CLE

Des consultations ont récemment été transmises pour information à la CLE du SAGE. Il s'agit des structures souhaitant candidater pour assurer les missions d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

Les candidatures sont les suivantes :

- la Chambre d'agriculture de la Vienne sur le bassin de la Dive du nord.
- la CAEDS et la Chambre Régionale d'Agriculture sur le bassin du Thouet (hors Dive du nord).

Frédéric NADAL rappelle aux membres du bureau l'objet de l'OUGC, ses missions ainsi que la procédure d'instruction des candidatures. Il souligne qu'en l'absence de SAGE approuvé, l'avis de la CLE ne peut pas porter sur la comptabilité des candidatures au SAGE.

Jean Paul SOUTIF demande si, en cas d'une nouvelle demande de prélèvement, l'OUGC doit diminuer le volume de chaque préleveur pour intégrer ce nouveau préleveur. De plus, il insiste sur un rapprochement entre les Préfectures des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire pour la restriction des prélèvements en période d'étiage.

Frédéric NADAL indique que le règlement intérieur de l'OUGC devra préciser les règles de répartition de l'autorisation unique de prélèvement y compris l'intégration éventuelle de nouvelles demandes. Il informe par ailleurs qu'une concertation a lieu actuellement pour aboutir à un arrêté cadre inter-préfectoral de gestion de crise sur le bassin du Thouet.

Florence BARRE indique que l'Agence de l'eau a également été consultée sur les candidatures à l'OUGC. Elle évoque des incohérences sur la pertinence du périmètre. Tout d'abord, le périmètre proposé par la Chambre d'agriculture de la Vienne comprend des communes qui ne figurent pas dans l'arrêté de périmètre du SAGE Thouet du 20 décembre 2010. De plus, les candidatures des deux

Chambres laissent apparaître des chevauchements au niveau des communes situées sur les limites des deux sous bassins.

Le SAGE étant concerné par deux OUGC, il convient de veiller à ce que toutes les communes soient bien intégrées dans les périmètres proposés par les candidats. Une concertation entre ces deux futurs organismes semble donc indispensable.

René CHARRON propose de répondre rapidement à ces consultations par un courrier portant à connaissance les remarques mentionnées au présent bureau.

4. Proposition de calendrier 2013/2014

René CHARRON présente une proposition de calendrier 2013/2014. L'objectif est d'anticiper les futures actions du SAGE Thouet en fonction des élections de mars 2014. Suite à cette date, des modifications seront à prévoir au sein de la Commission Locale de l'Eau et aucune séance ne pourra être programmée avant septembre 2014.

L'état initial est toujours en cours de rédaction par la cellule d'animation. Lorsqu'une version rédigée sera suffisamment aboutie, les commissions thématiques se réuniront à nouveau pour apporter les dernières modifications. Ce n'est qu'après cette réunion que la cellule d'animation pourra confier à un prestataire la réalisation du diagnostic du SAGE.

La nécessité d'intégrer l'impact des plans d'eau dans le diagnostic du SAGE est revenue de manière récurrente lors des commissions thématiques et de la dernière séance de la CLE. En effet, la partie ouest du bassin du Thouet comprend de nombreux plans d'eau et cette spécificité n'a pas pu être prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables. L'investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence revient donc à la CLE du SAGE Thouet. Dans un souci de neutralité et de compétence, la cellule d'animation propose de faire appel à un prestataire pour rédiger le cahier des charges de l'étude « diagnostic ». Cette assistance à maîtrise d'ouvrage devra démarrer le plus tôt possible pour espérer valider, en CLE, le cahier des charges « diagnostic » avant les élections de mars 2014. Suite à une sollicitation du Président de la CLE, les membres du bureau valident le recours à l'assistance de maîtrise d'ouvrage.

Louis PERRIN propose d'intégrer Pascal TRINTIGNAC, conseiller aquacole du SMIDAP, au futur groupe de travail chargé de suivre l'étude « diagnostic ». Dans un premier temps, René CHARRON demande à la cellule d'animation de travailler sur le cahier des charges et de le diffuser aux membres du bureau. Ensuite, une fois le prestataire retenu, il accompagnera la CLE pour clairement définir les objectifs et les modalités de cette étude.

Florence BARRE rappelle que l'Agence de l'eau demande au SAGE de donner un avis motivé sur les nouvelles opérations territoriales (Contrats Pollutions Diffuses, Contrats Milieux Aquatiques...) et ceci afin d'avoir l'avis avant le passage en Conseil d'Administration. Elle constate qu'aucune séance de la CLE n'est prévue pour fin 2013 et que par conséquent, des contrats territoriaux peuvent être « bloqués » dans leur élaboration. Pierre GOHARD répond que la prochaine date de CLE a été repoussée car il semble difficile d'estimer le délai de rédaction du cahier des charges « diagnostic ».

A défaut de la CLE, il faudrait savoir si le bureau est habilité à formuler cet avis motivé. Dans tous les cas, les séances de la CLE sont souvent trop espacées pour répondre au besoin de demandes d'avis ou de lancement d'étude. L'ordre du jour de la prochaine CLE devra aborder ce sujet et éventuellement, prendre une délibération pour mandater le bureau à répondre à ces demandes d'avis motivés.

Dans le cas d'une séance de CLE en février 2014, Bruno LEFEBVRE s'interroge sur un devoir de réserve des membres de la CLE siégeant au collège des collectivités. Frédéric NADAL indique que la campagne pour les élections municipales n'empêche pas formellement la CLE de se réunir, ni de prendre des décisions.

5. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée. René CHARRON remercie les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau et lève la séance.



**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant du Thouet**



Bureau de la CLE - 10/09/2013 -



Ordre du jour



1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »
2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides
3. Dossiers portés à connaissance de la CLE
4. Proposition de calendrier 2013/2014
5. Questions diverses



Ordre du jour



1. **Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »**
2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides
3. Dossiers portés à connaissance de la CLE
4. Proposition de calendrier 2013/2014
5. Questions diverses

■ **Commissions/ CLE** : Deux constats sont revenus de manière récurrente:

- l'impact des plans d'eau, qui devra faire l'objet d'une étude spécifique lors du lancement de la phase de diagnostic du SAGE Thouet, prévue pour 2014.
- le manque de données brutes liées à l'activité agricole sur le bassin versant.

■ **Etude « Pratiques et pressions agricoles » sur le bassin du Thouet :**

1. Présenter le milieu physique du bassin (géologie, hydrogéologie, pédologie, occupation des sols, érosion),
2. Caractériser les pratiques agricoles et les systèmes de production ainsi que leur évolution,
3. Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles et analyser l'origine des pressions.

1. Pratiques agricoles et systèmes de production, évolution

A partir du recensement agricole de 2010, le prestataire fournira les données suivantes à l'échelle communale :

- Orientation économique des exploitations (OTEX)
- Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU): terres labourables, culture permanentes, surfaces irriguées, surfaces en herbées,...
- Cultures par sous bassin versant et évolution des principales cultures entre 1988 et 2010 (blé, oléagineux, maïs temporaires, prairies permanentes,...)
- Evolution de l'élevage (bovins, caprins, volailles, ovins)
- Quantification des pratiques agricoles, itinéraire moyens des principales cultures du bassin (blé, orge, maïs, colza, tournesol, prairie):
 - Semis
 - Rendement
 - Fertilisation en azote et produits phytosanitaires

■ **Résultats de l'étude « Pratiques et pressions agricoles » sur le SAGE Clain**

Orientation technico-économique des exploitations en 2010

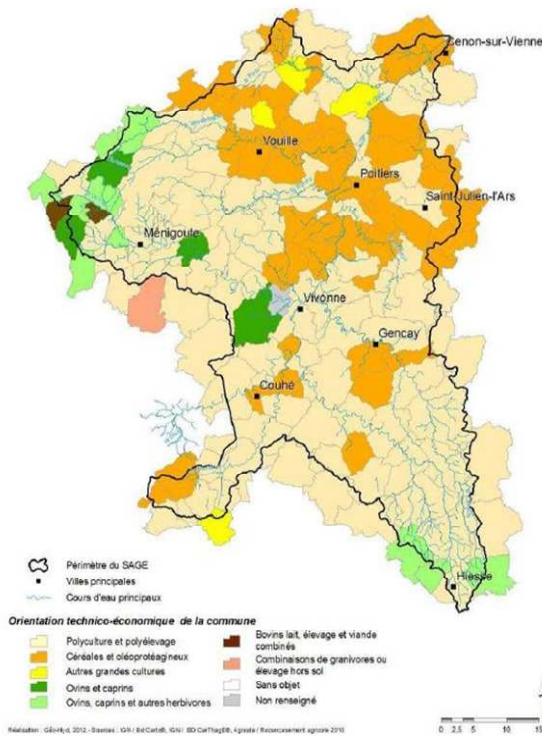


Figure 9 : OTEX des exploitations (RA 2010)

Cultures dominantes par sous bassin versant

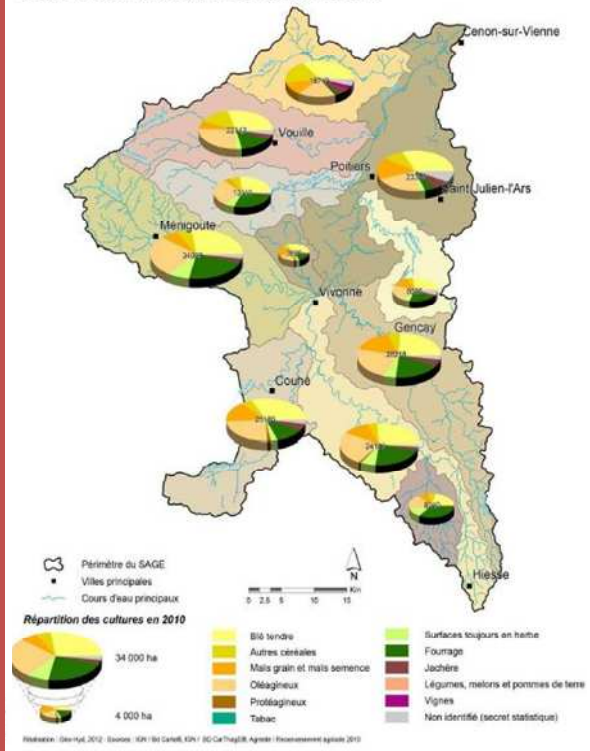


Figure 12 : Cultures dominantes par sous-bassin (RA2010)

1. **Projet de CCTP « Etude des pratiques et pressions agricoles »**

2. Evaluation des pressions et de leur impact

- Evaluation de la pression azotée sur la base du bilan CORPEN qui compare les entrées (effluents d'élevage, engrais) et les sorties (exportation par les cultures, fourrages) d'azote à l'échelle d'une exploitation.
- Evaluation de la pression phytosanitaire à partir de 3 indicateurs (NOMBRE de Doses Unités, Quantité de Substances Actives vendues, Indice de Fréquence de Traitement).
- Evaluation de la vulnérabilité des eaux superficielles /souterraines en fonction du potentiel de ruissellement / infiltration des sols en période estivale et hivernale.
- **Identifier et hiérarchiser les zones à risque du territoire en terme de transfert de polluant vers les eaux superficielles et souterraines.**



Les résultats de l'étude devront être fournis à l'échelle de 7 sous bassins: Thouet amont, Thouet médian, Thouet aval, Cébron, Thouaret, Argenton, Dive.

■ **Résultats de l'étude « Pratiques et pressions agricoles » sur le SAGE Clain**

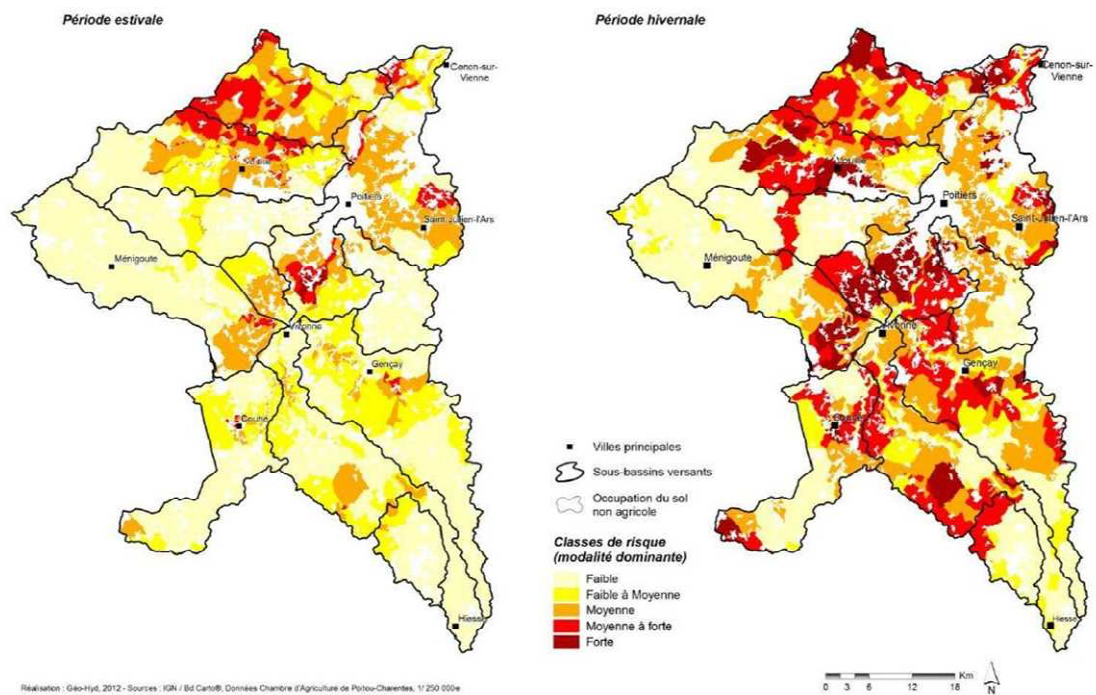


Figure 34 : Risque de transfert des nitrates vers les eaux superficielles en périodes estivale et hivernale (croisement du potentiel de ruissellement des sols 1/250 000^e avec le Bilan Corpen)

1. Projet de CCTP « Etude des pratiques et pressions agricoles »

Modalités :

- **Suivi de l'étude :** à minima, l'animateur, le président de la CLE, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement », le prestataire et tous autres partenaires dont les qualités techniques seront jugées nécessaires.

→ **Composition du comité de pilotage**

- **Le prestataire co-animera avec l'animateur du SAGE Thouet à minima 4 réunions :**

- une première réunion de cadrage avant le lancement de l'étude,
- une réunion de présentation au comité de pilotage au cours de l'étude,
- une réunion de rendu final et validation de l'étude par le comité de pilotage,
- une réunion de présentation en CLE.

- **Durée de l'étude :** 3 à 4 mois

- **Lancement de la consultation prévu pour la mi-septembre 2013**

(si validation du CCTP par le bureau)



Ordre du jour



1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »
2. **Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides**
3. Dossiers portés à connaissance de la CLE
4. Proposition de calendrier 2013/2014
5. Questions diverses

Inventaire des zones humides

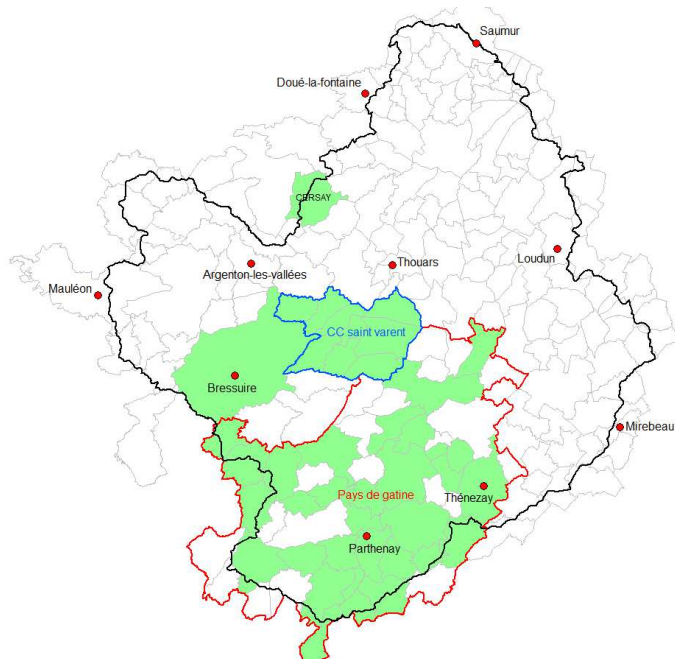
2. Méthodologie IZH

• Disposition 8A-1 du SDAGE Loire-Bretagne:

« Les SCOT et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE et dans le SAGE. En l'absence d'inventaire exhaustif sur leur territoire ou de démarche d'inventaire en cours à l'initiative de la CLE, les communes révisant ou élaborant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement ».

• Disposition 8E-1 du SDAGE Loire-Bretagne:

« La Commission Locale de l'Eau peut confier la réalisation de l'inventaire précis aux communes et groupement de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire ».



Exemples de communes du bassin du Thouet ayant réalisées leur inventaire de zones humides

- **Elaboration d'une méthodologie d'inventaire des zones humides à l'échelle du bassin du Thouet dans un souci d'homogénéisation de la démarche.**

- **Accompagner les collectivités dans:**
 - la compréhension de l'inventaire (contexte réglementaire, fonction des zones humides,)
 - la rédaction du cahier des charges
 - la prise en compte des pré-localisations existantes
 - **la constitution d'un groupe d'acteurs locaux**
 - les exemples de courriers à adresser aux parties prenantes

- Une récupération de la méthodologie validée par la CLE du SAGE SNMP pour l'inventaire des zones humides est en cours.

- Préconisations liées aux inventaires des haies.

- **La méthodologie devra être validée par les membres de la CLE lors de la prochaine séance.**

Ordre du jour



1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »
2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides
3. **Dossiers portés à connaissance de la CLE**
4. Proposition de calendrier 2013/2014
5. Questions diverses

Candidatures OUGC

Bassin du Thouet



Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres
Direction départementale interministérielle

OUGC bassin du Thouet

Loi sur l'eau de 2006 : Instauration d'une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation en donnant une autorisation de prélèvement à un organisme unique de gestion collective (OUGC) pour le compte de l'ensemble des préleveurs.

Objet de l'OUGC : « promouvoir et bâtir une gestion collective structurée, permettant une meilleure répartition qu'actuellement entre irrigants d'une ressource disponible mais limitée » (circulaire du 30 juin 2008).

OUGC obligatoire en zone de répartition des eaux.



PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

Réunion
16/09/13

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres
Direction Départementale Interministérielle

2

OUGC bassin du Thouet

Missions :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation dans un délai de 2 ans après sa désignation;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ; le plan est présenté au préfet pour homologation ;
- Donner son avis au préfet sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet avant le 31 janvier un rapport annuel permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précédait suivant



OUGC bassin du Thouet

La procédure d'instruction des candidatures comprend:

- Une consultation de 2 mois auprès des conseils généraux, des chambres d'agriculture, de l'agence de l'eau et de la CLE des SAGE approuvés
- Une consultation du public au moyen d'un avis publié a minima dans un journal local et affiché en mairie dans chaque commune du périmètre. Un registre est tenu à la disposition du public à la préfecture et en sous-préfecture.

Sur le bassin du Thouet, consultation du 8 juillet au 13 septembre 2013 (préfecture des Deux-Sèvres).

Sur le bassin de la Dive du Nord, consultation du 24 juin au 30 août 2013 (préfecture de la Vienne).



OUGC bassin du Thouet

- Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes candidate à la mission d'OUGC sur le bassin du Thouet et de ses affluents (à l'exclusion du bassin de la Dive du Nord)
- CAEDS candidate à la mission d'OUGC sur le bassin du Thouet secteur réalimenté.
- Chambre d'Agriculture de la Vienne candidate à la mission d'OUGC sur le bassin de la Dive du Nord



OUGC bassin du Thouet

En l'absence de SAGE approuvé, l'avis de la CLE ne peut pas porter sur la compatibilité des candidatures au SAGE.

Cependant, deux points a minima semblent pouvoir être évoqués :

- La pertinence des périmètres de gestion collective proposés
« le périmètre proposé doit être cohérent avec les besoins d'irrigation et la ressource en eau disponible. »
- La Légitimité des candidats et leurs capacités techniques et financières

Ordre du jour



1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »
2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides
3. Dossiers portés à connaissance de la CLE
4. **Proposition de calendrier 2013/2014**
5. Questions diverses

Proposition de calendrier de travail 2013 / 2014

4. Calendrier

2013	Etat initial	Commissions thématiques	Diagnostic	Etude Pratiques agricoles	Bureau CLE	CLE	
Septembre			Consultation AMO	Consultation			
Octobre			Rédaction CCTP	Réunion cadrage			
Novembre			Rédaction CCTP	Rédaction CCTP	Présentation COPIL		
Décembre				Rédaction CCTP			
2014	Etat initial	Commissions thématiques	Diagnostic	Etude Pratiques agricoles	Bureau CLE	CLE	
Janvier			Rédaction CCTP	Restitution COPIL			
Février			Présentation CLE	Présentation CLE			
Mars							
Avril				Consultation			

Lettre du SAGE n°2

Ordre du jour CLE :
Présentation du CCTP « diagnostic
Validation méthodologie IZH
Présentation étude
« Pratiques et pressions agricoles »
Avis sur les contrats territoriaux

Elections municipales



Ordre du jour



1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »
2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides
3. Dossiers portés à connaissance de la CLE
4. Proposition de calendrier 2013/2014
5. **Questions diverses**